



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EIVP DU 20 OCTOBRE 2016

Approuvé par le Conseil d'administration du 24 novembre 2016

### **Membres du Conseil :**

#### Présents ou représentés

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration  
Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante  
M. Mao Peninou, Conseiller de Paris, adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, de l'assainissement, et de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris, ayant donné pouvoir  
M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19<sup>ème</sup> arrondissement  
M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris,  
M. Laurent Carraro, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur, ayant donné pouvoir  
M. Armel de La Bourdonnaye, directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech  
M. Daniel Laguet, Président du Conseil de perfectionnement de l'EIVP,  
M. Nicolas Boffi, représentant l'AIVP,  
M. Jean Grillot, représentant l'AITF, ayant donné pouvoir,  
M. Dimitri Daniaud, représentant des élèves,  
M. Rustom Rustom, représentant des élèves

#### Absents excusés:

M. Alexandre Vesperini, Conseiller de Paris  
Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris, déléguée du Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement  
M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris

### **Ont également assisté à la réunion :**

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP,  
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP,  
M. Joachim Broomberg, directeur de l'enseignement de l'EIVP,  
Mme Geneviève Guinard, secrétaire générale adjointe de l'EIVP,  
M. Youssef Diab, directeur scientifique de l'EIVP  
Mme Eugenia Llamas, directrice des relations internationales de l'EIVP  
M. Bernard Landau, président du département aménagement et espace public, EIVP  
Mme Bénédicte Mahé, chargée de projets pédagogiques internationaux, EIVP  
M. François Moreau, chef du service de l'innovation, DAE, Ville de Paris  
M. Jean Cambou, bureau de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris  
M. Mohamed Chachoua, représentant du personnel de l'EIVP  
M. Emmanuel Adler, représentant du personnel de l'EIVP  
Mme Hajasoa Rakotondrainibe, représentante du personnel de l'EIVP

**Didier Guillot** ouvre la séance du Conseil d'administration à 10 heures 07. Il constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 2 juin 2016**

Le compte-rendu a été adressé aux participants. Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

### **Organisation de la Régie**

#### ***2016-039 : Règlement intérieur du Campus Rébeval***

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** explique que le règlement intérieur est destiné à définir les règles de vie dans l'établissement, pour tous les utilisateurs : élèves, stagiaires, enseignants, personnel, visiteurs. Il traite des conditions d'accès à l'établissement, du comportement dans l'établissement, de la sécurité des personnes, de la gestion environnementale, du respect du matériel et des locaux, de la protection des images et des données, des règles d'engagement financier, des déplacements hors du Campus. Il a été débattu en CHSCT et comité technique, ainsi qu'en conseil de formation, et approuvé par le comité technique à l'unanimité. La concertation a mis en évidence un large consensus sur les questions de vivre ensemble et de sécurité, mais aussi des points sur lesquels le travail doit se poursuivre avec le CHSCT, notamment les questions de droit à l'image en lien avec la vidéo-surveillance.

**Mohamed Chachoua** fait part d'une observation des représentants du personnel concernant la somme de 15 € demandée en cas de perte d'un badge, ce prix lui semble très supérieur au prix de revient. **Laurence Berry** indique qu'il faut aussi prendre en compte le temps passé pour la refabrication. **Marie-Christine Lemardeley** se dit surprise de la présence de règles d'engagement financier dans un tel document. **Laurence Berry** précise qu'il ne s'agit pas d'un règlement financier à proprement parler, mais du rappel des principes élémentaires d'organisation concernant l'engagement des dépenses.

Après cet échange, la délibération approuvant le règlement intérieur du Campus Rébeval est adoptée à l'unanimité.

#### ***2016-040 : Production en régie d'un logiciel de gestion de la scolarité***

**Didier Guillot** demande au directeur de rapporter le projet.

**Franck Jung** présente la démarche engagée par l'EIVP depuis 2009 pour se doter d'un logiciel de gestion de la scolarité. Il énumère les bénéfices attendus de cet outil, qui sont de fiabiliser les données relatives à la scolarité et au diplôme, de réduire ou automatiser les tâches répétitives, de faciliter les démarches des élèves et des intervenants, et de permettre la remontée d'informations utiles pour les décisions concernant l'organisation de la scolarité. Il précise que le choix a été fait en 2012 d'un développement en interne, que les ressources humaines dédiées ont été renforcées depuis le début 2015 et que le coût direct de ce développement est estimé à 114.500 €. **Laurence Berry** ajoute que l'accord du conseil d'administration sur le principe du projet permettra d'immobiliser les dépenses de personnel correspondant au temps passé sur ce développement, de lisser la charge sur toute la durée de vie du produit, et, pour l'exercice 2016, sous réserve de validation par le comptable public, d'opérer un rétablissement de crédits de fonctionnement sur le chapitre 012 (dépenses de personnel).

**Jérôme Gleizes** acquiesce à l'application des règles comptables, faisant le rapprochement avec des exemples issus de la comptabilité nationale. Il demande s'il s'agit d'une licence *open source*, si le développement s'appuie sur des codes sources extérieurs. **Franck Jung** répond qu'une réflexion doit être menée sur la manière de valoriser ce développement à l'extérieur, avec d'autres écoles. **Jérôme**

**Gleizes** précise sa pensée en expliquant que la Ville de Paris a un partenariat avec l'AFUL (Association francophone des utilisateurs de logiciels libres) pour le développement de logiciels en *open source*, ce qui permet de partager au sein d'une communauté de codeurs et d'éviter d'avoir à recréer des segments de code qui existent déjà.

**Armel de La Bourdonnaye** évoque la nécessité de prévoir une équipe de maintenance. **Franck Jung** confirme que l'équipe de codeurs prend en charge également la maintenance, et souligne que l'on est dans la mise en évidence d'un existant.

Après cet échange, la délibération approuvant la production en régie d'un logiciel de gestion de la scolarité est adoptée à l'unanimité.

## **Budget**

**2016-041 : Situation du budget et des emplois (octobre 2016)**

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** indique qu'à cette époque de l'année l'établissement dispose d'une bonne visibilité sur ses perspectives de recettes propres, et que celles-ci sont très proches de l'inscription budgétaire. En revanche, un effet de rebond est constaté sur les dépenses de fonctionnement, après une année 2015 très disciplinée. La charge de la session 2015 du concours, qui s'élève à 171.000 €, n'a pas été financée sur l'exercice 2015 et se retrouve en 2016. Après une réduction de 15% des dépenses de fonctionnement courant, obtenue en 2015, il n'a pas été possible d'aller plus loin dans les économies ; des actions ont été réalisées mais n'ont pas produit leur plein effet en 2016. Les dépenses de personnel connaissent une augmentation significative, qui s'explique principalement par un effet « volume ». Le nombre d'heures travaillées du personnel fonctionnaire et contractuel a augmenté, en raison, d'une part, du recrutement de personnel de recherche, et, d'autre part, de mouvements de personnel plus rares, assortis de délais de remplacement plus courts qu'en 2015, entraînant une dépense supplémentaire de 100.000 €. Le deuxième facteur d'augmentation réside dans les revalorisations statutaires ou négociées, qui s'élèvent en moyenne à 1,1% sur un an. **Laurence Berry** souligne que ce taux est très proche de l'évolution des salaires des activités tertiaires constatée par l'Insee au niveau national (1,07%) et qu'il s'explique aussi par le faible *turn over*, qui ne permet pas un rajeunissement de l'effectif. Elle conclut que l'exercice de prévision conduit à un résultat de fonctionnement déficitaire et à un report de charges sur l'exercice 2017. Elle rappelle que l'EIVP, en tant qu'établissement public local, est soumise à la règle de l'équilibre réel, et ne peut pas financer son déficit de fonctionnement par un excédent d'investissement, et que ce point a été confirmé récemment par la Direction régionale des finances publiques, comptable assignataire de l'établissement. S'agissant des emplois, **Laurence Berry** souhaite mettre en perspective l'évolution des statuts d'emploi du personnel de l'EIVP. Elle note qu'actuellement 54 % des collaborateurs de l'EIVP sont en contrat à durée déterminée de droit public, et que ce taux était de 73% il y a deux ans, ce qui est une proportion anormalement élevée. Elle soutient que tous les leviers permettant au personnel d'accéder à des formes stables d'emploi ont été mis en œuvre : CDIisation, titularisation, recrutement sans concours. Elle considère que la normalisation des situations d'emploi est une nécessité pour la qualité des relations sociales dans l'établissement, alors même que la situation budgétaire pourrait inciter à aller dans le sens de plus de précarité.

**Marie-Christine Lemardeley** affirme que les efforts de l'EIVP pour rationaliser les dépenses ont bien été perçus. Elle estime que l'établissement souffre également d'une taille critique insuffisante. Elle indique qu'une expertise a été demandée à la Direction des finances et des achats de la Ville de Paris ; il s'agit d'éviter de pérenniser un déficit structurel. Elle invite l'établissement à réfléchir à de nouvelles voies de rationalisation.

**Marie-Christine Lemardeley** s'interroge sur la possibilité d'imputer sur le budget d'investissement la rémunération d'un post-doctorant impliqué dans un projet de recherche ; selon **Armel de La**

**Bourdonnaye** et **Youssef Diab** cette possibilité n'existe ni dans les établissements publics de l'Etat, ni dans les Universités.

Après cet échange, la délibération donnant acte au Président de sa communication sur la situation du budget et des emplois est adoptée à l'unanimité.

**2016-042 : Bilan de la taxe d'apprentissage (campagne 2016)**

**Didier Guillot** demande au directeur de rapporter le projet.

**Franck Jung** fait état d'un reversement de taxe d'apprentissage à l'EIVP en progression par rapport à 2015, malgré un système de répartition issu de la dernière réforme qui reste défavorable. Il considère qu'une recette de 216.432 € en 2016 contre 173.188 € en 2015, en hausse de 24%, est une bonne nouvelle, mais qu'il convient d'être vigilant pour l'avenir car les grandes entreprises tendent à optimiser leur répartition en fonction de leur propre politique d'apprentissage. Il souligne le soutien du secteur de l'ingénierie et le rôle positif des réseaux d'anciens. **Laurence Berry** précise qu'un correctif a été distribué, établissant à 216.432 € le montant définitif de la taxe d'apprentissage perçue, après identification d'un dernier virement.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le bilan de la taxe d'apprentissage pour l'exercice 2016 est adoptée à l'unanimité.

**2016-043 : Décision modificative n°2 de l'exercice 2016**

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** présente deux modifications à caractère technique, visant, d'une part, à intégrer les frais d'étude dans le bilan de l'opération de rénovation du bâtiment C, afin de pouvoir les amortir sur 10 ans et, d'autre part, à transférer sur la section de fonctionnement la subvention d'investissement perçue en 2014 pour cette même opération, afin de neutraliser la charge d'amortissement.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la deuxième décision modificative du budget de l'exercice 2016 est adoptée à l'unanimité.

**2016-044 : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017**

**Didier Guillot** demande au directeur de rapporter le projet.

**Franck Jung** commente l'évolution des grands équilibres du budget de l'EIVP sur les dernières années, et les points de divergence avec le scénario du contrat d'objectifs et de moyens 2013-2016 : une subvention de la Ville de Paris qui n'a pas connu la progression escomptée, un retard pris dans la mise en œuvre d'une chaire d'enseignement et de recherche, et un rendement de la taxe d'apprentissage considérablement réduit par la dernière réforme. Il souligne que, globalement, le niveau des recettes propres a pu être maintenu, autour de 26% des recettes de fonctionnement. Concernant les perspectives pour 2017, il indique que l'EIVP table sur une subvention de la Ville de Paris stabilisée, sur une stabilité des recettes de taxe d'apprentissage, et sur une progression des recettes issues des contrats de recherche et des autres partenariats. Il note que, s'agissant des frais de scolarité, la réforme arrive en vitesse de croisière, avec l'application des nouveaux tarifs aux trois promotions d'ingénieur à compter de la rentrée 2017, et qu'une évolution de l'économie du concours est attendue avec la modification du programme des épreuves et l'instauration de frais de gestion. Côté dépenses, il relève le poids de facteurs exogènes tels que l'augmentation du point d'indice de la fonction publique, qui impacte l'ensemble des rémunérations, et l'application des mesures PPCR (Parcours professionnels, carrières, rémunérations) pour les fonctionnaires. **Franck Jung** affirme que les orientations de la feuille de route qui lui a été confiée par la Maire de Paris, et le projet I-SITE de la ComUE Université Paris-Est (qui sera présenté plus en détail en fin de séance) sont les éléments structurants pour 2017 et peuvent également être générateurs de recettes. Pour l'année qui vient, dans la perspective du renouvellement de l'accréditation du titre d'ingénieur par la CTI (Commission des titres d'ingénieur), il se donne pour objectifs prioritaires : de mettre en route la réforme des enseignements de la formation d'ingénieur, de renforcer l'équipe d'enseignement et de recherche de l'EIVP dans les domaines de l'économie circulaire et des systèmes urbains numériques,

et de favoriser son appropriation des nouvelles approches pédagogiques (approche par les compétences, outils pédagogiques numériques...), et enfin de revisiter les relations de l'EIVP avec les entreprises.

**Daniel Laguet** demande quelles sont les pistes identifiées pour revisiter les relations avec les entreprises. **Franck Jung** indique avoir demandé un plan d'action vis-à-vis des entreprises, avec pour objectif de bâtir des relations privilégiées avec quelques entreprises ; il ajoute que les discussions sont déjà bien avancées avec une entreprise. **Daniel Laguet** estime qu'il ne faut pas trop se reposer sur la relation privilégiée avec quelques entreprises car parfois la relation s'étiole sans que l'on s'en aperçoive. Il recommande de veiller à la participation des entreprises aux travaux du conseil de perfectionnement. **Franck Jung** confirme son intention de renouveler certains membres du conseil de perfectionnement.

**Laurence Berry** fait également état des contacts avec les *start up* qui, pour la première fois cette année à l'EIVP, ont été mises à l'honneur lors du forum rencontres entreprises. Elle souligne que l'établissement n'en attend pas nécessairement une contribution financière, mais que ce sont potentiellement des partenariats très intéressants dans le domaine de la formation et de la recherche. **François Dagnaud** invite l'EIVP à profiter de son réseau de proximité, qui compte un équipement majeur, le Cargo, et un nouvel équipement, prochainement mis en service, à la Maison des Canaux place de Stalingrad, qui sera un lieu d'incubation pour l'économie circulaire innovante. **Didier Guillot** indique avoir assisté à la rencontre des *start up* à l'EIVP et estime cette expérience réussie. Il mentionne le rôle de Paris&Co dans le rapprochement avec le Cargo, ainsi que l'incubateur Paris Région Innovation Nord Express, dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, consacré à la ville durable et à l'aménagement urbain. Il cite enfin en exemple l'incubateur de l'ESPCI. **Jérôme Gleizes** souligne que l'EIVP est au milieu de l'Arc de l'innovation animé par Jean-Louis Missika, et peut s'associer à toutes les initiatives menées dans ce secteur. Il souhaite aussi rappeler l'origine de l'Ecole, son rôle important dans la formation des cadres de la Ville de Paris, et forme des vœux pour que la Ville de Paris lui maintienne son soutien.

**Jérôme Gleizes** s'inquiète du risque d'éviction sociale du fait de l'augmentation des frais appliqués aux élèves. **Franck Jung** souhaite revenir sur l'économie du concours ; en face des recettes nouvelles il y a des dépenses, le Ministère ayant annoncé qu'il facturerait désormais une participation aux frais des épreuves écrites. **Franck Jung** assure être attentif à l'aspect social et indique ne pas constater d'effet d'éviction, mais plutôt une stabilité du nombre d'inscrits. En réponse à une question de **François Dagnaud**, **Geneviève Guinard** précise que l'inscription au concours s'élève désormais à 10 € et reste gratuite pour les boursiers ; elle confirme qu'il n'y a pas eu d'incidence notable sur le nombre d'inscrits, sauf parmi les étudiants étrangers. **Didier Guillot** estime que l'on est loin des tarifs des autres écoles qui sont dans le même bouquet de concours. **Armel de La Bourdonnaye** déplore que le concours TPE-EIVP soit trop souvent considéré comme un concours d'entraînement.

**François Moreau** souhaite souligner l'importance de connecter les élèves de l'EIVP avec les *start up*. Il évoque la notion d'intrapreneuriat, de plus en plus présente au sein des grandes entreprises, et estime que ces approches améliorent l'employabilité des diplômés de l'EIVP. Il précise que le Cargo accueille un incubateur dédié aux métiers de l'immobilier qui pourrait intéresser l'EIVP.

**Armel de La Bourdonnaye** invite à être attentif à l'équilibre entre recettes et dépenses dans les partenariats.

A l'issue de ces interventions, la délibération donnant acte au Président du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017 est adoptée à l'unanimité.

### **Fixation des tarifs**

*Aucune affaire*

## Marchés publics

*Aucune affaire*

## Formation, élèves

### **2016-045** : *Bilan de l'Université d'été 2016*

**Didier Guillot** demande au directeur de rapporter le projet.

**Franck Jung** se félicite de la qualité du programme de la dixième édition de l'Université d'été, conçu par la direction scientifique de l'EIVP et par **Bernard Landau**. Sous le titre « Génie urbain revisité, innovations/expérimentations », la manifestation a permis de faire le point sur les fondements théoriques de la discipline, et sur les problématiques d'actualité dans ses différentes branches. Il relève que le format de la manifestation a été resserré sur trois jours, et que sa fréquentation est soutenue, en ligne avec les éditions précédentes. Il invite le directeur scientifique à compléter son propos. **Youssef Diab** estime que l'Université d'été est un lieu privilégié pour réfléchir sur les circuits courts, les enjeux urbains d'aujourd'hui, et regrette que la Ville de Paris n'en profite pas davantage. Il souhaite profiter de la présence des élus pour leur demander de relayer le message auprès des directeurs, des sous-directeurs : « venez à l'EIVP parce que c'est utile pour vous ».

En réponse aux propos de **Youssef Diab**, **François Moreau** juge la période de rentrée peu appropriée. **Daniel Laguet** confirme que cette période, qui coïncide avec la fin des chantiers d'été, peut être compliquée pour les services techniques ; il mentionne la possibilité de répartir les présences entre plusieurs collaborateurs d'un même service. **Youssef Diab** souligne les précautions prises pour resserrer le format et éviter la rentrée scolaire, et insiste sur l'utilité de cette opération pour les services de la Ville. **Didier Guillot** indique avoir assisté à presque toutes les conférences et avoir été déçu de ne pas rencontrer davantage d'élus. Il concède que l'agrément pour la formation des élus est difficile à obtenir mais estime que beaucoup d'élus franciliens seraient intéressés. **François Dagnaud** relève que cela peut être une source de revenus pour l'établissement.

**Joachim Broomberg** souhaite apporter le point de vue de la direction de l'enseignement. D'après lui, l'Université d'été contribue à faire le lien entre enseignement et recherche, en particulier l'édition 2016 qui a balayé toutes les thématiques du génie urbain mais dans une perspective novatrice. Il considère que c'est un moment très dynamisant pour l'école, et qui permet aux élèves de se projeter dans l'avenir. Revenant sur les relations avec les entreprises, il indique que l'ambition de l'EIVP n'est pas tant de former des entrepreneurs, car il y en aura très peu, que d'insuffler l'esprit d'entreprise.

A l'issue de ces interventions, la délibération approuvant le bilan de l'Université d'été 2016 et la reconduction de cette action en 2017 est adoptée à l'unanimité.

### **2016-046** : *Bilan de la rentrée scolaire 2016*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

**Geneviève Guinard** présente les données de la rentrée scolaire pour le cursus ingénieur. Concernant la première année (113 inscrits), elle relève la présence d'un redoublant fonctionnaire et mentionne l'action engagée auprès de la DRH de la Ville de Paris pour un meilleur suivi de ces élèves. Elle observe également une diminution de la proportion de jeunes filles, qui reste cependant relativement élevée.

**Rustom Rustom** relève le petit nombre de places proposées en bicursus ingénieur architecte, alors que cette filière attire beaucoup d'élèves à l'EIVP. **Geneviève Guinard** explique que cela résulte des accords avec l'Ecole nationale d'architecture de Paris La Villette, qui réserve 8 places en architecte-ingénieur et 8 places en ingénieur-architecte. Elle ajoute que l'EIVP a demandé de porter cet effectif à 12 mais n'a pour l'instant pas obtenu satisfaction. Elle souligne la difficulté du cursus, qui a conduit à de nombreux abandons (4 sur 8 dans la première promotion diplômée). **Rustom Rustom** estime

qu'aujourd'hui les élèves sont mieux informés sur cette filière, qui est très mise en avant dans la communication de l'Ecole, et que beaucoup d'entre eux choisissent l'EIVP pour le bicursus. **Joachim Broomberg** précise que l'Ecole nationale d'architecture de Paris La Villette a également un accord de bicursus avec l'ESTP et qu'elle raisonne sur un quota global. Il confirme que le bicursus est un élément d'attractivité de l'EIVP, avec, en 2016, 24 candidats pour 8 places. **Emmanuel Adler** estime que les profils plus artistiques sont une richesse, mais que le bicursus est un casse-tête pour la gestion de l'Ecole, et qu'il a un coût humain. **Armel de La Bourdonnaye** signale que l'Ecole des Ponts propose un enseignement particulier en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années, pour des effectifs raisonnables, et qu'elle bénéficie de la proximité géographique avec l'Ecole d'architecture partenaire. Il confirme que ce cursus est exigeant pour les étudiants.

**Geneviève Guinard** présente ensuite les données des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années du cursus ingénieur, avec respectivement 131 inscrits et 115 inscrits. Elle propose un focus sur les étudiants internationaux, qui représentent 14% de l'effectif du cursus ingénieur, en baisse par rapport aux années précédentes, avec en particulier un impact négatif des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement brésilien au programme Brafitec, partiellement compensé par l'accueil d'étudiants plus nombreux dans le cadre des accords avec l'Université de technologie sino-européenne de Shanghai (Utseus). **Geneviève Guinard** énumère ensuite les données des autres formations dispensées par l'EIVP : 15 étudiants inscrits en licence professionnelle d'assistant à chef de projet en aménagement de l'espace, 15 inscrits au Mastère spécialisé ® Urbantic ®, 9 inscrits au Mastère spécialisé ® Urbeausep ®, 77 inscrits dans la formation EPSAA d'assistant en architecture (diplôme d'établissement) dont 28 en première année, 17 stagiaires inscrits à la formation d'accompagnement à la prise de poste des techniciens supérieurs principaux de la Ville de Paris, 1 nouvel inscrit pour la délivrance du diplôme d'ingénieur par validation des acquis de l'expérience (VAE) portant à 4 le nombre de candidats en cours de préparation du diplôme, 2 entrées en première année de thèse portant à 6 le nombre de doctorants encadrés par l'EIVP.

A l'issue de ces interventions, la délibération donnant acte au Président de sa communication sur le bilan de la rentrée scolaire 2016 à l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

**2016-047** : *Nombre de places aux concours et à l'admission sur titres.*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

**Geneviève Guinard** détaille les 79 places offertes aux concours externes d'entrée à l'EIVP (Banque de notes Mines-Ponts pour l'écrit et concours TPE/EIVP pour l'oral, Banque Concours communs polytechniques pour la filière TSI), selon les différentes filières, et précise que les 10 postes de fonctionnaires ont été confirmés par la DRH de la Ville de Paris. Elle indique les effectifs arrêtés pour le concours interne (2 places) et pour l'admission sur titres (35 places à répartir entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année), concernant l'accès au cursus ingénieur. Elle présente ensuite les évolutions du concours TPE-EIVP : réduction du nombre des épreuves orales (suppression d'une épreuve scientifique dans les filières MP, PC, PSI, maintien d'une seule langue vivante – anglais, au lieu de six), création d'un logo, augmentation des frais de gestion demandés lors de l'inscription, qui sont portés de 10 à 25 € pour les élèves non boursiers.

**Rustom Rustom** cite quelques points de comparaison : 100 € par école pour le concours de Centrale, 40 € pour l'ESTP... **Geneviève Guinard** relève que ce tarif vise à filtrer les étudiants qui sont vraiment intéressés par les écoles du concours. Elle évoque également une possible ouverture à la filière PT pour le concours 2017, conformément à une demande de l'EIVP. **Emmanuel Adler** souligne l'intérêt de diversifier les recrutements, et évoque une possible ouverture à la filière agro – BCPST, puisque les matières « vivantes » sont aussi présentes dans le contexte urbain. **Armel de La Bourdonnaye** convient qu'il est difficile de parler de développement durable sans parler du vivant, même en ville, et cite les problématiques de qualité de l'eau, qualité de l'air. A ce titre, il lui semble intéressant que

des ingénieurs des Ponts connaissent ces matières. Il reconnaît que les élèves de l'École des Ponts issus de la filière BCPST souffrent en première année, mais ils sont accompagnés et peuvent dès la 2<sup>ème</sup> année choisir une filière qui leur correspond. **Geneviève Guinard** note que l'ENTPE recrute déjà dans cette filière et que l'EIVP présente une demande dans ce sens depuis 4 ans, mais souligne qu'il n'est pas évident de rentrer dans une banque de notes. **Armel de La Bourdonnaye** pointe la possibilité d'accueillir les étudiants de l'ENGEES, qui sont dans ce profil.

A l'issue de ces interventions, la délibération fixant le nombre de places au concours et à l'admission sur titre pour l'année 2017 est adoptée à l'unanimité.

### Conventions

*Aucune affaire*

### Ressources humaines

**2016-048** : *Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** expose, conformément aux textes publiés en 2016, le bilan du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de l'EIVP pour la période 2013-2016, et le nouveau programme pour la période 2017-2018. Elle relève que l'EIVP s'est inscrite tardivement dans le dispositif, en février 2015, et que le premier programme a été limité aux postes présentant une correspondance évidente avec des profils de poste existants au sein des administrations parisiennes. Sur les 4 postes ouverts à la titularisation, une personne n'a finalement pas présenté de dossier, considérant les conditions de titularisation moins avantageuses que celles de son contrat, et trois personnes ont pu être titularisées. Néanmoins, sur les 14 personnes éligibles à la titularisation en 2015, 11 bénéficient aujourd'hui d'une forme stable d'emploi (CDI ou fonctionnaire). S'agissant du programme 2017-2018, les critères d'éligibilité sont identiques, avec seulement un changement de la date de référence, qui est fixée au 31 mars 2013 au lieu du 31 mars 2011. A l'EIVP, 16 personnes sont éligibles sur le critère de l'ancienneté au 31 mars 2013, et 8 postes ont été ouverts à la titularisation. Un taux de chute est à prévoir, dans la mesure où les corps de catégorie A et B sont soumis à une sélection professionnelle, et où plusieurs personnes concernées sont en milieu de carrière et peuvent ne pas trouver leur intérêt dans un reclassement au grade de base, ou dans un changement de caisse de retraite. **Laurence Berry** ajoute que, s'agissant des enseignants et enseignants-chercheurs, l'analyse de l'EIVP, partagée par la DRH de la Ville de Paris, est qu'il n'y a pas de correspondance avec les corps de la Ville de Paris, et elle signale que ce point de vue n'est pas admis par les représentants du personnel, d'où un avis défavorable du comité technique. Elle explique que la direction de l'établissement a pris deux engagements vis-à-vis de cette catégorie de personnel : mener à son terme le travail engagé depuis plus d'un an sur les profils de postes d'enseignants et enseignants-chercheurs, afin de les rendre plus lisibles et valorisables à l'extérieur, et reprendre la discussion avec la DRH de la Ville de Paris sur la base d'un examen des situations individuelles. Elle relève que 10 des 16 éligibles sont actuellement en contrat à durée indéterminée. Elle conclut que l'avis du comité technique, rendu à la majorité, n'est pas bloquant et ne fait pas obstacle à la mise en œuvre du processus pour les 8 postes du programme.

**Mohamed Chachoua** fait part d'une forte incompréhension de la part des enseignants-chercheurs., alors qu'à la Ville de Paris il existe des corps, tels que ceux de l'ESPCI. Il évoque une revendication déjà ancienne, ainsi que l'augmentation de la charge de travail, avec des effectifs d'élèves qui ont triplé, et des salaires figés, pour certains depuis 10 ans. Il estime que l'EIVP est désavantagée par rapport aux écoles privées qui peuvent recruter directement en CDI, et évoque sa propre expérience de recrutement pour un poste d'enseignants-chercheur dans le domaine du numérique, qui n'a pratiquement suscité aucune candidature. Il précise qu'à l'Université les enseignants ne sont pas



nécessairement chercheurs, et que certains de ses collègues à l'EIVP sont ingénieurs et pourraient être titularisés en tant que tels. **Emmanuel Adler** abonde dans le sens de son collègue, bien qu'il ne soit pas affilié au même syndicat. Il évoque un climat d'échange social relativement délétère à l'EIVP. Tout en concédant à la direction le droit de choisir avec qui elle souhaite continuer, il déplore le manque de critères, alors que dans le secteur privé il existe des critères pour licencier. Il estime qu'actuellement à l'EIVP l'ambiance n'est pas bonne pour les personnes au contact de la pédagogie, et cite le cas de deux agents qui seraient sur la ligne de départ. En ce qui le concerne, il précise que sa titularisation dans le corps des ingénieurs hydrologues a été demandée par son syndicat, et suppose une attitude discriminatoire de la direction de l'établissement vis-à-vis des représentants syndicaux. **Franck Jung** indique qu'il a souhaité que la deuxième vague de titularisation soit la plus large possible. Il précise qu'un rendez-vous avec la DRH de la Ville de Paris est prévu le 3 novembre. Il affirme que si une ouverture est possible, elle sera exploitée, et qu'il n'y a pas de volonté de l'établissement de maintenir des personnes dans des situations précaires. **Emmanuel Adler** dit qu'il doute de la sincérité de cette volonté de déprécariser. **Armel de La Bourdonnaye** fait observer qu'il n'est pas intéressant de créer des tous petits corps, car la vocation des corps est de créer de la mobilité. Il estime qu'il y a une polyvalence de l'ingénieur, qui peut enseigner à un moment de sa vie et avoir une activité opérationnelle à d'autres moments. Il mentionne également le coût financier de la déprécarisation et précise qu'à l'Ecole des Ponts ce coût est estimé à 10.000 € par agent. **Jérôme Gleizes** confirme que pour la déprécarisation des agents de la Ville de Paris il existe une enveloppe budgétaire. Il s'interroge sur la possibilité de raisonner par homologie avec les corps de l'Etat, comme la Ville de Paris le fait parfois.

A l'issue de ces interventions, la délibération approuvant le programme de titularisation 2017-2018 de l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

### **Questions diverses**

#### **2016-049 : Adhésion à Forum Campus France**

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** rappelle que Forum Campus France est un opérateur en charge du rayonnement international de l'enseignement supérieur français, et que l'EIVP en est membre de droit. Elle précise que jusqu'à récemment l'EIVP n'a pas éprouvé la nécessité d'adhérer à Forum Campus France car elle privilégiait d'autres réseaux tels que n+i, mais que l'offre de Forum Campus France peut être intéressante notamment pour les mastères spécialisés.

**Eugenia Llamas** précise que Forum Campus France facilite le recrutement de candidats libres, qu'en général l'EIVP préfère recruter dans le cadre de partenariats académiques, mais que cette voie complémentaire de recrutement est bienvenue lorsque d'autres dispositifs (tels que Erasmus+ et Brafitec) sont soumis à de fortes contraintes budgétaires. Elle confirme que ce mode de recrutement est bien adapté pour les mastères spécialisés. **Youssef Diab** ajoute que le fait de passer par Campus France facilite l'obtention des visas.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant l'adhésion de l'EIVP à Forum Campus France est adoptée à l'unanimité.

#### *Point d'information sur le renouvellement du président du conseil de perfectionnement*

**Franck Jung** remercie **Daniel Laguet** et rappelle que celui-ci a souhaité mettre un terme à son mandat de président du conseil de perfectionnement de l'EIVP. Il annonce que le conseil de perfectionnement se réunira le 30 novembre et désignera sa nouvelle présidence à cette occasion. Il précise que Ghislaine Geffroy, directrice de l'immobilier, de la logistique et des transports à la Ville

de Paris et membre du conseil de perfectionnement de l'EIVP, a manifesté son intérêt pour cette fonction.

*Point d'actualité sur le projet I-SITE de la ComUE Université Paris-Est*

**Franck Jung** explique que le projet élaboré par la ComUE Université Paris-Est, dans le cadre de l'appel à projets I-SITE du deuxième programme des investissements d'avenir, a été profondément remanié. La fusion des deux universités de Créteil et de Marne-la-Vallée n'étant plus à l'ordre du jour, le projet d'université-cible aujourd'hui mis en avant par la ComUE est un établissement qui regrouperait l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée, l'Ecole des Ponts ParisTech et plusieurs autres écoles et instituts de recherche, et dont le projet scientifique (remis sur table) serait centré sur les enjeux de la ville durable. Le projet de création d'un acteur majeur de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans des thématiques qui recoupent très largement celles de l'EIVP, interpelle fortement l'EIVP et oblige l'établissement à se positionner, en concertation avec la Ville de Paris. Il subsiste des incertitudes sur la gouvernance du nouvel ensemble, le conseil d'administration de l'Ecole des Ponts ayant exprimé le vœu que l'établissement conserve sa personnalité morale. Le dossier devant être déposé pour le 24 novembre, il reste peu de temps jusqu'au conseil d'administration extraordinaire d'Université Paris-Est, programmé mi-novembre, pour caler ces aspects institutionnels. La validation du dossier par le jury international conditionne la mise en place de crédits sur quatre ans et d'une dotation en capital, pour le financement d'un ensemble de projets évalué à 60 millions d'euros et qui sera structurant pour la recherche dans le domaine de la ville. **Franck Jung** mentionne à titre d'exemples le projet d'accompagnement et d'investissement pédagogique, ou le projet de création d'une ligue internationale des villes durables, et soutient que l'EIVP ne peut pas être absente de ce nouveau paysage, même s'il y a beaucoup de questions de gouvernance à traiter. **Armel de La Bourdonnaye** souligne que ce projet est une opportunité forte pour l'agglomération parisienne, la Ville de Paris, le grand Paris. Il évoque les enjeux de la ville durable et du numérique, et l'intérêt de travailler sur des démonstrateurs, à une échelle qui a un réel impact sur la vie des gens. **Marie-Christine Lemardeley** estime que l'EIVP a une place importante dans le pôle de l'Est parisien, que cette place doit être confortée et que l'EIVP doit apparaître comme un des atouts de ce pôle Est. Elle donne en exemple la participation de l'EIVP aux projets d'aménagement des places parisiennes, et souligne l'intérêt, dans la perspective de la Métropole, de dépasser le périphérique. Elle estime que les liens de l'EIVP avec la Ville de Paris seront renforcés du fait que Ghislaine Geffroy, qui est à la tête d'une direction de la Ville de Paris, prenne la présidence du conseil de perfectionnement de l'Ecole, et évoque le rapprochement en cours avec l'Ecole Du Breuil, qui apportera à l'EIVP la dimension paysagère. **Franck Jung** annonce que le point sera réabordé lors de la séance du conseil d'administration du 24 novembre, et qu'à cette date le projet institutionnel pourra être évoqué de manière plus concrète.

*Point d'actualité sur les partenariats internationaux de l'EIVP*

**Eugenia Llamas** annonce deux partenariats qui viennent d'être conclus avec des universités américaines : l'Université du Nevada à Las Vegas et l'Université de Californie à Berkeley. Elle précise que l'Université du Nevada a un département de génie civil très bien classé dans les *rankings* américains, que l'accord fait suite à des expériences réussies de mobilité d'élèves EIVP, et qu'il porte sur un accueil d'élèves EIVP dans le programme de *Master of science*. **Bénédicte Mahé** présente plus en détail le partenariat avec Berkeley. L'EIVP a été à l'initiative des contacts avec Berkeley et a reçu un accueil favorable des responsables du *College of Environmental Design* et du *Berkeley International Study Program*. Elle précise qu'un programme d'échange n'était pas envisageable dans la mesure où l'EIVP ne propose pas d'enseignement en langue anglaise, mais que l'envoi d'élèves EIVP dans le cadre du *Berkeley International Study Program* constitue une première étape d'une coopération que l'on espère plus étendue. **Eugenia Llamas** conclut que ce sont au total cinq universités américaines en partenariat avec l'EIVP : accord de double diplôme « historique » avec l'Institut de technologie de Chicago, accord avec l'Université de Boston pour la délivrance d'un certificat de semestre, accord avec l'Université du Nevada à Las Vegas pour l'accueil dans le cadre du

Master of science, accord pour l'accueil d'élèves dans le cadre du *Berkeley International Study Program* de l'Université de Californie à Berkeley, et un cinquième accord en cours de finalisation.

*Point d'information sur le projet de création d'un diplôme dédié à la programmation urbaine, niveau master*

**Bernard Landau** présente le projet de création d'un parcours de formation diplômant, en partenariat avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette et l'Ecole d'urbanisme de Paris, sur le métier de la programmation urbaine. Dans un premier temps ce parcours serait sanctionné par trois diplômes d'établissement délivrés par chacun des partenaires ; pour l'avenir, il viserait une reconnaissance en tant que diplôme unique de niveau master ou post-grade. Le projet vise à remédier à un déficit de l'offre de formation professionnalisante spécialisée dans la programmation urbaine, alors que la demande de qualifications dans ce domaine est en forte progression, notamment pour la mise en œuvre de démarches de conception collaborative en amont des projets d'aménagement urbain. Il est soutenu par la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, le Ministère de l'aménagement du territoire et des collectivités locales, le syndicat des programmistes. Un document de référence du contenu du programme d'études a été établi. L'équilibre économique est envisagé pour un effectif de 20 stagiaires et un droit d'inscription de 5.000 €, et la formation ne sera ouverte que s'il est atteint. Le projet a reçu un accord de principe du conseil d'administration de l'Ecole d'architecture de Paris La Villette et sera prochainement évoqué au conseil d'administration de l'Ecole d'urbanisme de Paris. L'objectif est de finaliser une convention de partenariat fin 2016 début 2017 pour une campagne de recrutement à l'automne 2017 et l'ouverture d'une première session début 2018.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 12h20.